

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POUVOIR JUDICIAIRE

A/4161/2020

ATAS/401/2021

**COUR DE JUSTICE**  
**Chambre des assurances sociales**

**Arrêt du 29 avril 2021**

**3ème Chambre**

En la cause

Madame A \_\_\_\_\_, domiciliée \_\_\_\_\_, à GENÈVE

recourante

contre

CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE CHÔMAGE, sis rue de  
Montbrillant 40, GENÈVE

intimée

**Siégeant : Karine STECK, Présidente ; Michael BIOT et Claudiane CORTHAY, Juges  
assesseurs**

---

Vu la décision sur opposition du 11 novembre 2020 de la caisse cantonale de chômage (ci-après : la caisse) ;

Vu le recours interjeté le 9 décembre 2020 par Madame A\_\_\_\_\_ (ci-après : la recourante) ;

Vu la réponse de l'intimée du 26 janvier 2021 ;

Vu l'audience de comparution personnelle des parties appointée au 22 avril 2021 ;

Attendu que, par courrier du 16 avril 2021, la recourante a fait part de son souhait d'« abandonner cette affaire » ;

Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

**PAR CES MOTIFS,  
LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES :**

1. Prend acte du retrait du recours.
2. Raye la cause du rôle.

La greffière

La Présidente

Marie-Catherine SÉCHAUD

Karine STECK

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le